

Les 4 Capa(s) du 2 juillet 2018 (14h → 19h20) des commissaires paritaires du SNES-FSU

14 h 00 - 1^{ère} Capa : Capa de titularisation dans le corps des certifiés

1 candidat BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) avec avis favorable du jury → titularisation

1 professeur des écoles et 3 professeurs en lycée professionnel sont candidats à l'intégration dans le corps des certifiés : 4 avis favorable des IPR concernés → 4 titularisations des 4 candidatures proposées

Vote unanime : 38 pour

Les organisations syndicales en profitent pour poser **quelques questions diverses** :

- Sur en refus de disponibilité (pour faire autre projet artistique, voyage) pour un jeune collègue de lettres (4 ans d'ancienneté) en tant que TZR, il a fait tous les remplacements qu'on lui a demandé (y compris en Cm2 ou même en histoire-géographie).

M. Petitjean précise qu'il n'est pas prioritaire... et il manque des TZR...

M. Monny précise qu'une mise en disponibilité d'un collègue, c'est une perte de ressources pour le rectorat. Une demande de disponibilité est traitée par une 1^{ère} réponse des bureaux concernés puis recours au DRH si refus et dans le cas de ce collègue, c'est non !

- Le SNES-FSU interpelle le rectorat sur la situation au collège de Sombernon : avez-vous reçu la lettre (de l'intersyndicale) que nous vous avons envoyé ?

M. Petitjean précise que la situation de Sombernon est suivie de près par M. Lopez, IPR vie scolaire...

Nous lui rappelons qu'il serait souhaitable d'avoir une réponse avant ... la fin de cette année scolaire !

- Une demande de temps partiel suite à maternité (3^{ème} enfant)... a reçu un avis défavorable du chef d'établissement (qui verrait alors ses apports se réduire ce qui ne l'arrange pas vu le manque d'enseignants...) alors que c'est un droit !

M. Petitjean va rappeler cela au proviseur !

- Sur des allègements de service (préconisation d'un temps partiel...)

M. Petitjean est d'accord si le médecin de prévention a donné sa préconisation et s'engage à faire le point avec cellule DRH.

Le rectorat fait un point sur les congés formations... 2 collègues demandent le report de leur congé et libèrent donc des places pour les suivants... Ils seront prioritaires pour l'an prochain (effet mémoire).

14 h 45 - 2^{ème} Capa : la Capa d'accès à la Hors Classe de certifiés

Déclarations préalables des organisations syndicales SNES-FSU, CGT, CFDT et FO (rien du SNALC ni de l'UNSA) :
Lire la déclaration du SNES-FSU sur notre site.

M. Petitjean déclare un « no comment » sur ces déclarations mais s'associe cependant aux remerciements des O.S. pour le travail fourni par les services du rectorat pour préparer ces Capa.

Il confirme la pérennité des appréciations décidées lors de cette campagne de promotion (avis recteur) ! Les avis seront donc bien définitifs pour les collègues.

Il précisera en séance l'explicitation des critères de classement... à égalité de barème...

Il rappelle certes les droits mais aussi les devoirs d'un commissaire paritaire (→ ne pas communiquer aux collègues les propositions avant la fin de la Capa).

Il précise que les organisations syndicales peuvent publier les résultats à l'issue de cette Capa...sous réserve des contingents ministériels qui ne sont toujours pas connus à ce jour !

M. Monny explique les critères de départage...

Il y a cette année 192 promotions + 3 en liste complémentaire.

Un fichier « papier » modifié nous est distribué en séance !

9^{ème} échelon : 34 avis « Excellent » (42 agents avaient 2 avis Très Satisfaisant de la part des évaluateurs primaires - le chef d'établissement et l'I.P.R. - donc l'ancienneté de corps a servi pour attribuer les 34 avis EXC pour plus anciens dans le corps...) 152 « Très Satisfaisant »

10^{ème} échelon 63 avis « Excellent » et 284 « Très Satisfaisant »

11^{ème} échelon 17 avis « Excellent » et 75 « Très Satisfaisant »

Le SNES-FSU dénonce et démontre, chiffres précis à l'appui, l'inéquité du système à l'intérieur d'un échelon...
Les commissaires paritaires du SNES-FSU interviennent pour signaler certaines situations où les mêmes avis de 2017 ne produisent pas un avis identique pour 2018, avis qui devient définitif...

M. Petitjean signale qu'il aurait fallu le préciser aux évaluateurs primaires... mais que ce n'est pas l'esprit de la réforme PPCR... Il faut déterminer les plus « méritants » !

Vote : 19 pour de l'administration ; 14 abstention (dont 10 SNES-FSU) ; 4 contre (3 FO et 1 CGT)

Petite explication de vote du SNES-FSU sur l'abstention de la FSU lors de cette Capa...

17 h 15 - 3^{ème} Capa : Capa d'accès à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle

29 propositions d'accès. A noter que 3 collègues proposés n'auront pas cet accès car ils n'ont pas souhaité prolonger de 6 mois leur activité pour bénéficier de cet échelon spécial (qui correspond à l'ancien dernier échelon hors classe des agrégés grâce au PPCR). 2 collègues masculins ne sont pas promus pour respecter la parité du corps...

Le SNES-FSU intervient pour demander qu'il y ait un effet de mémoire pour ces 2 collègues lors de la prochaine campagne de promotion... histoire de ne pas faire mauvais genre !

Vote : 4 pour de l'administration, 3 abstention du SNES-FSU (vu la faiblesse du nombre de promotions possibles) et 1 contre (FO)

17 h 45- 4^{ème} Capa : Capa d'accès à la Classe Exceptionnelle des certifiés

Déclaration préalable du SNES-FSU (à lire sur notre site) et de FO.

M. Petitjean partage nos soucis pour le 1^{er} vivier et sur le déséquilibre par rapport au 2^{ème} vivier.

Il a fait remonter des propositions d'ouverture du vivier 1

Il y a et il y aura un problème de traçabilité des informations car tous les arrêtés doivent être tracés...

Sur le 80/20, le ministère discute avec Bercy, mais c'est un principe général dans la fonction publique...

La recevabilité des candidatures est au 31/08/2018.

Quelques statistiques de la dernière Capa d'accès à la classe exceptionnelle : 151 promotions à la Classe Exceptionnelle avec 89 femmes et 52 hommes

Cette année : 173 promotions possibles : 143 au 1^{er} vivier + 30 au 2nd vivier

Au 1^{er} vivier : 280 dossiers reçus mais seulement 141 de recevables. Donc moins de candidats que de places !

Une centaine de collègues ont candidaté au 1^{er} vivier... sans aucune raison... et donc sans aucune justification !

Il faut rappeler que c'est aux collègues de fournir les arrêtés justifiant la candidature au 1^{er} vivier

Nous intervenons pour différents collègues... et le rectorat s'engage à revoir leur situation sur la recevabilité de leur candidature (et les promouvoir si la candidature est validée puisqu'il reste des **7 promotions non utilisées au 1^{er} vivier**).

Le SNES-FSU ne manque pas de rappeler qu'il faut revoir le partage 80-20 et passer plutôt à 1/3-2/3 !

Le SNES-FSU demande des informations pour 5 collègues qui sont recevables au 1^{er} vivier mais non promus.

M. Petitjean précise que la classe exceptionnelle doit se mériter et pour 2 d'entre eux, la manière de servir n'est pas jugée « exceptionnelle » depuis 2 ou 3 ans malgré une carrière très brillante. Le rectorat précise que cette situation pourra s'améliorer si les collègues font les efforts nécessaires... Leur situation n'est pas « figée » et nous demande de transmettre ces informations aux collègues concernés.

Vote : 4 pour de l'administration, 3 abstention du SNES-FSU (vu les critères d'accès et le partage 80/20 entre V1 et V2) et 1 contre FO

Fin de cette après midi « ordinaire » des commissaires paritaires du SNES-FSU à ... 19h20